

HAÏTI

Les efforts déployés en matière de droits humains sont remis en question

Index AI : AMR 36/07/99

Les efforts déployés par Haïti pour instaurer un climat de respect des droits humains sont sérieusement menacés, a déclaré ce jour (mardi 2 novembre 1999) Amnesty International en révélant les conclusions tirées de sa récente visite dans le pays.

« Une série de violents événements survenus en Haïti fait craindre une dégradation progressive du climat de respect des droits fondamentaux que ce pays s'efforce d'instaurer depuis plusieurs années », a fait observer l'organisation de défense des droits humains.

Une délégation d'Amnesty International, de retour d'Haïti, a mis en avant un certain nombre de faits qu'elle considère comme symptomatiques de la situation :

- le 8 octobre, Jean

Lamy, ancien colonel des Forces armées d'Haïti (FADH) – qui était apparemment un conseiller de la Police nationale d'Haïti (PNH) et un candidat potentiel au poste de secrétaire d'État à la Sécurité publique – a été assassiné par des individus armés non identifiés, lors de ce qui semblait être un attentat soigneusement organisé ;

- le 14 octobre, le directeur de la police judiciaire de la PNH – le service chargé d'enquêter sur la mort de Jean Lamy – a échappé de peu à une tentative d'assassinat commise devant son domicile par des inconnus armés ;

- le 16 octobre, des individus affirmant être des sympathisants de « Famille Lavalas », le parti de l'ancien président Jean-Bertrand Aristide, ont semé le trouble

pendant le service funèbre de Jean Lamy, contraignant le directeur général de la PNH, Pierre Denize, à fuir le bâtiment ;

– le 24 octobre, des personnes affirmant également être des partisans de « Famille Lavalas » ont violemment perturbé la cérémonie d'ouverture de la campagne d'éducation civique organisée par le Conseil électoral provisoire dans le cadre de la préparation des élections locales et législatives de mars 2000.

Ces événements ont eu lieu à une époque où de nombreuses allégations font état d'une campagne visant à fragiliser la neutralité et l'efficacité de la nouvelle force de police, chargée notamment d'instaurer un climat de sécurité d'ici les prochains scrutins.

« Nous appelons le

« Nous exhortons également tous les partis politiques engagés dans le processus électoral à veiller à ce que le comportement de leurs sympathisants n'empêche pas la

gouvernement haïtien à renforcer le respect des droits humains en veillant à ce que la police et les autorités judiciaires s'acquittent de leurs tâches de manière indépendante et impartiale, a déclaré Amnesty International.

« Le gouvernement d'Haïti doit faire en sorte que le recrutement de nouveaux fonctionnaires – destiné à renforcer la capacité de la police à assurer la sécurité durant les élections – se déroule dans la transparence et en toute neutralité. Les mesures annoncées par le ministre de la Justice afin de garantir l'impartialité du pouvoir judiciaire dans le contexte de ces scrutins doivent être mises en œuvre aussi rapidement que possible, a souligné l'organisation de défense des droits humains.

tenue d'élections libres et régulières », a conclu Amnesty International.

Autres sujets d'inquiétude en

matière de droits humains

Préoccupée par les cas de violations des droits humains impliquant des membres de la PNH, Amnesty International s'est réjouie des informations fournies par certains responsables, selon lesquels les conclusions de la commission d'enquête mise sur pied pour mener des investigations sur le meurtre de 11 personnes à Carrefour Feuilles en mai 1999 seront rendues publiques d'ici peu. L'Organisation a appelé les autorités judiciaires à prendre rapidement les mesures nécessaires pour traduire en justice les responsables de ces actes.

Amnesty International demeure préoccupée par les informations faisant état d'un usage abusif des armes à feu et de passages à tabac consécutifs à des arrestations. L'Organisation a exhorté l'Inspection générale de la police à enquêter sur ces allégations, tout en appelant le pouvoir judiciaire à mener ses propres enquêtes et à traduire en justice les responsables dans les plus brefs délais et de manière impartiale.

Selon de nombreuses sources, plus de 80 p. cent des personnes

incarcérées en Haïti sont en détention provisoire, depuis plusieurs années dans certains cas, en violation du droit de toute personne d'être jugée équitablement dans un délai raisonnable. L'Organisation salue l'engagement pris par le ministre de la Justice de réduire fortement le recours à cette pratique d'ici la fin de l'année 1999, et de prendre des mesures en faveur des personnes maintenues en détention bien que leur libération ait été ordonnée par les autorités judiciaires.

Au cours de leur séjour en Haïti, les délégués d'Amnesty International ont recueilli des informations selon lesquelles des mauvais traitements seraient pratiqués dans des centres de détention. L'Organisation craint que la surpopulation carcérale – due en partie à la lenteur de l'appareil judiciaire – n'exacerbe les tensions entre les détenus et les gardiens et qu'elle ne crée des conditions pouvant être assimilées, dans certains cas à, une forme de traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Amnesty International a appelé

la Direction de l'administration pénitentiaire à prendre toutes les mesures nécessaires pour que ses représentants se conforment aux normes internationales relatives aux droits humains, ainsi qu'à la réglementation interne dont elle vient de se doter.

L'Organisation salue les progrès accomplis dans le cadre du procès des responsables présumés du massacre de Raboteau, et encourage les autorités haïtiennes à poursuivre leurs efforts afin qu'aucune violation des droits humains, présente ou passée, ne demeure impunie. ?

Pour obtenir de plus amples informations ou organiser une interview, veuillez contacter Soraya Bermejo, attachée de presse chargée des Amériques, au 44 171 413 5562. Vous pouvez également consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).